



15EME TROPHEE OLIVIER GRIMBERT DE PHOTOGRAPHIE SUBAQUATIQUE EN PISCINE

REGLEMENT

CONDITIONS GENERALES

BUT

Le 15^{ème} Trophée Olivier Grimberty est destiné à promouvoir la photographie subaquatique auprès des jeunes plongeurs de 8 à 16 ans, **licenciés** à la FFESSM.

ORGANISATION

Le 15^{ème} Trophée Olivier Grimberty est organisé par la commission Photo-Vidéo du comité régional Auvergne Rhône-Alpes de la FFESSM et la section plongée du Stade de Vanves, avec le soutien de la commission nationale Photo-Vidéo de la FFESSM, en partenariat avec le Codep92. Il se déroulera à la piscine Roger Aveneau de Vanves le dimanche 27 mars 2022.

EQUIPEMENT

Matériel de plongée

Les participants seront équipés avec leur propre matériel de plongée. Sur demande, des blocs et des plombs pourront être disponibles sur place.

Matériel de prise de vue

Les participants utiliseront leur propre matériel de prise de vue et éclairage (flash ou phare).

Accessoires

Tous les accessoires, sauf les accessoires en verre, sont autorisés à condition de respecter le règlement de la piscine, de n'être ni polluants, ni dégradants, ni dangereux. Les accessoires seront rincés et présentés au commissaire avant la mise à l'eau. Tout participant ayant troublé l'eau du bassin par une substance quelconque sera pénalisé et exclu.

SECURITE

Le Trophée Olivier Grimberty est soumis au règlement en vigueur pour l'utilisation de la piscine. Tous les participants, y compris les accompagnateurs devront se conformer aux règles d'hygiène spécifiques à l'établissement d'accueil.

Un directeur de plongée désigné par l'organisation sera présent sur place. Les participants seront tenus de respecter ses directives.

Assistance bassin

L'organisateur assurera la présence d'un commissaire assistant de bassin. Son rôle sera d'aider les participants au bord du bassin (fourniture des blocs scaphandre, indication du temps...), contrôler que la séance de prise de vues se déroule conformément aux règles définies et résoudre tout problème logistique incombant à l'organisateur.

Le commissaire assistant de bassin ne doit pas se mettre à l'eau, excepté pour porter secours aux participants manœuvrant dans le bassin.

EQUIPES

Une équipe est composée d'un jeune photographe et d'un modèle, accompagnés par un responsable d'équipe obligatoirement adulte et de préférence initiateur. Le cas échéant, les jeunes, photographe et modèle, peuvent échanger leur rôle pour la réalisation de chacune des images, thème imposé et thème libre. Le nombre d'équipes participantes est limité à 18.

Jeune photographe

Il est le seul autorisé à photographier.

Modèle

Il est sous la responsabilité du responsable de l'équipe.

Accompagnateur

L'accompagnateur adulte est responsable de l'équipe et de la sécurité. Il est l'interlocuteur de l'organisateur, du directeur de plongée et du commissaire assistant de bassin. Il peut guider et aider le jeune photographe et le modèle.

Niveau de plongée

Jeune Photographe : plongeur de bronze minimum recommandé

Modèle plongeur : plongeur de bronze minimum recommandé

Modèle en apnée : pas de niveau minimum requis, 1 maxi si le modèle est âgé de moins de 8 ans

Accompagnateur adulte : initiateur recommandé

ADMINISTRATIF

Inscription des participants.

Les participants devront être présentés par leur Club, leur Comité Départemental ou leur Comité Régional. Le nombre d'équipes participantes est limité à 18.

Formalités.

Tous les participants : jeunes photographes, modèles plongeurs, modèle en apnée, ainsi que les accompagnateurs devront être licenciés FFESSM de l'année en cours et être en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée en cours de validité.

Délais, Dates.

Les inscriptions devront parvenir à l'organisateur dans les délais définis.

Numéro de participant.

Un numéro sera attribué à chaque participant avant le début du trophée. Ce numéro déterminera la tranche horaire et la zone de compétition attribuée au participant et identifiera les images qu'il présentera au jury.

DEROULEMENT DU TROPHEE

ZONE

Tous les participants ne pouvant opérer ensemble dans le bassin, un créneau horaire et un espace du bassin seront attribués à chaque équipe avant le début du trophée. Cet espace sera délimité et devra être strictement respecté par les équipes.

DEROULEMENT DU TROPHEE

Durée

Chaque participant aura 30mn pour effectuer ses prises de vues. Les horaires seront communiqués aux participants dans les jours précédant le déroulement du trophée.

Début du créneau horaire

Dès le signal de l'organisateur, les participants pourront pénétrer dans l'eau du bassin avec le matériel et accessoires et commencer les prises de vues. Aucun matériel ou accessoires ne pourra être immergé avant le signal.

Fin du créneau horaire

30mn plus tard, les participants devront cesser la prise de vues et dans les 10mn libérer le bassin de ses accessoires. Le commissaire assistant de bassin s'assurera de la propreté de l'eau après la sortie des participants.

Remise des cartes mémoire

Les cartes mémoire seront remises au commissaire dès la fin du créneau horaire avant l'accès aux vestiaires.

Fourniture des cartes mémoires

Les participants utiliseront une carte mémoire d'un format compatible avec l'APN utilisé. Elle sera formatée devant le commissaire. L'organisateur fournit les cartes mémoire dans le cas où il met l'APN à disposition des participants. Pour identifier la carte mémoire et son propriétaire, le participant photographiera son numéro remis par l'organisateur. Cette photo sera faite hors de l'eau.

THEME, NOMBRE DE PHOTOS, SELECTION DES PHOTOS

Nombre de photos

Les participants devront réaliser 20 photos durant les 30 minutes qui leur sont imparties. Aucune photo supplémentaire ne sera acceptée.

Thèmes

Les participants devront présenter 2 photos au jury. La première photo doit être réalisée sur le thème imposé suivant : **Poisson d'Avril**, la seconde sur un thème libre.

Traitement des images

Les images pourront être retouchées lors de la sélection par le jeune photographe sur un logiciel approprié avec l'aide de ses accompagnateurs : les seules retouches autorisées sont : le contraste, la luminosité, le cadrage et le sens de présentation.

Choix des images

Pour présentation au jury, chaque participant doit sélectionner deux photos parmi les 20 photos présentées durant le trophée. Une sur le thème imposé par l'organisateur et une sur un thème libre. Les participants auront 30 minutes pour sélectionner les photos présentées au jury.

PRESENTATION

Les photos sélectionnées par chaque participant seront enregistrées en leur présence par l'organisateur. Elles seront présentées au jury à l'aide d'un vidéoprojecteur.

SANCTIONS

La disqualification du participant pourra être prononcée pour :

- non-respect du règlement du trophée
- pollution et altération de l'eau du bassin.
- toute tentative de tricherie.
- non respect de la durée.
- non respect de la zone de compétition ou gêne d'un autre compétiteur.

LE JUGEMENT

COMPOSITION DU JURY

Le jury comprendra 3 à 5 personnes choisies par l'organisateur. Il comportera au moins deux photographes dont un photographe subaquatique.

CRITERES DE NOTATIONS

Qualité de l'image (piqué)
Composition de l'image
Originalité du sujet
Respect du thème

UNITE DE JUGEMENT

Le participant (désigné sous son numéro jusqu'à l'établissement du classement final) sera jugé sur ses deux photos. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité, la voix du Président du jury est prépondérante.

LE PALMARES

Après délibération, le jury par son Président, remettra le palmarès à l'organisateur. Tous les participants seront classés. Le classement des participants sera établi sur l'ensemble des deux photos présentées.

Les compétiteurs seront répartis en deux catégories :

Catégorie enfants : 8 à 12 ans
Catégorie jeunes : 13 à 16 ans

Le palmarès comportera :

- Prix Olivier Grimbert : le vainqueur du trophée
- Un prix pour le thème imposé.
- Un prix pour le thème libre.
- Un prix par catégorie : remis à la première équipe de chaque catégorie, non cumulé avec le prix Olivier Grimbert

Propriété et utilisation des images

Les images présentées restent propriété de leurs auteurs. Les participants acceptent de confier à l'organisateur les images présentées au jury, afin d'en permettre la duplication. Les duplicata ne pourront être utilisés dans un but commercial sans l'autorisation écrite de l'auteur.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les duplicatas pour des actions promotionnelles du trophée avec obligation de citer le nom de l'auteur.

